

GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

Sécurité routière mais pas que !

Ces derniers mois se sont déroulées quelques visites de quartiers. Vous n'avez pas rencontré les élus du groupe Pavilly Demain, nous n'y avons pas été invités. Peut-être pourrions-nous nous-mêmes organiser ce type de rencontre mais sans aucune certitude sur la prise en compte des remarques, suggestions ou observations que nous pourrions recenser.

Néanmoins le fil conducteur de ces réunions organisées par la majorité municipale fut la sécurité routière, préoccupation de beaucoup de Pavillais dans leur quartier respectif. Ces préoccupations ont été prises en compte et des aménagements de rues, de carrefours ont été entrepris ces dernières semaines dans notre commune pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité des piétons. Ces actions génèrent encore des critiques. Si elles sont positives et judicieuses, nous sommes persuadés que la municipalité saura les prendre en compte pour apporter les modifications nécessaires et les interprétera comme une implication forte des habitants en terme de projet participatif. En termes d'aménagements urbains, il y aurait beaucoup à faire et la sécurité routière pourrait être intégrée à chaque projet mais les contraintes financières sont un élément primordial qu'il faut prendre en compte et qui ne permet pas de réaliser tout ce qui serait souhaitable ou nécessaire.

Il existe aussi un autre volet de la sécurité qui mériterait d'être pris en compte aussi promptement. En effet comme dans de plus en plus de communes, Pavilly n'est pas épargnée par le sujet de la petite délinquance ou des incivilités (vols, racket, menaces ou intimidations voire agression sur personnes, dégradations sur bâtiments, feu de poubelles, délinquance juvénile.....) qui ne sont que l'expression de quelques individus. Il existe des dispositifs pour répondre à ce type d'actions. Des communes proches de la nôtre ont mis en place des structures qui permettent de traiter ces sujets. Cet outil peut être aussi mis en place au niveau intercommunal. Il s'agit en fait de Comité Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance, de Plan Local de la Sécurité, de Cellule de Veille....

Ces instances regroupent autour d'une même table les élus, la police municipale, la gendarmerie, les services sociaux et les différents partenaires intervenants auprès des jeunes et des familles.

Ces structures peuvent recevoir les éléments perturbateurs accompagnés ou non de leurs familles, aider les parents dépassés ou démissionnaires. Dans le respect des libertés de chacun, il est rappelé les devoirs mais il s'agit aussi de prévenir sur les conséquences des actes d'incivilité.

Pour les faits les plus graves, il peut être aussi signé une convention avec le Parquet. Le Procureur de la République est ainsi amené à venir en mairie à la rencontre des parents et enfants convoqués en présence du Maire. Là où le dispositif existe des résultats positifs ont déjà été constatés. Des communes de la banlieue rouennaise ont mis en place ce type de convention. Les coûts dans ce domaine sont proches de zéro, la seule contrainte est le temps à y consacrer. Mais n'est ce pas là un des engagements des élus.

Assurer la sécurité quotidienne de ses habitants est une des priorités des élus et il devient indispensable de mettre en place sur notre commune un de ces dispositifs qui viendra en sus de la vidéo protection envisagée dans certains quartiers.

Toutes les actions menées dans ce domaine contribueront à ramener de la sérénité et de la quiétude dans nos quartiers et participeront au mieux vivre ensemble qui font de nos communes, des communes où il fait bon vivre !

Le groupe Pavilly Demain : P DOUILLET, M DEMARES, D RENDU, E ONNIENT

GROUPE MAJORITAIRE « PAVILLY ENERGIE »

Taxe d'habitation : qu'en est-il réellement ?

Les taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties ont augmenté, surtout sur la part de la communauté de communes. Les taux communaux, quant à eux, n'ont pas augmenté depuis 2001. Si vous avez pu constater une hausse de votre imposition, elle est due au transfert de la partie syndicale du collège « Les Hauts du Saffimbec » à la commune. Ce transfert du taux syndical vers le taux communal n'a aucune incidence financière pour le contribuable, au contraire, le taux diminue par rapport à 2016. Si vous regardez votre avis d'imposition, vous pouvez voir qu'en 2016, le taux de la taxe d'habitation s'élevait à 23,26 (commune + syndicat). En 2018, il est de 20,27 soit une diminution de 2,99.

Nous avons dû transférer ce taux suite à l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République). Cette loi exige la suppression des syndicats. La suppression du syndicat du collège rend la commune redevable de 70% des emprunts du collège. Les 30% restants sont à la charge des communes de Limésy, Emanville, Sainte-Austreberthe, Goupillières et Fresquiennes. Le coût que doit supporter la commune de Pavilly se monte à 82000€. Dans le même temps, la part syndicale du collège a disparu, le taux syndical passant de 4,36 à 0,681. Cela avait d'ailleurs été expliqué dans le bulletin municipal de juin 2018 sous le titre « la transition vers l'intercommunalité ».

En revanche, quand on regarde la colonne intercommunalité, on s'aperçoit que le taux de la taxe d'habitation est passé de 4,4 en 2016 à 10,79 en 2018. Le taux de la foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 4,76 à 11,67 dans le même temps. Quand on mutualise, il faut investir. La communauté de communes est obligée de construire un garage et des locaux pour accueillir le personnel et mettre les camions très coûteux en sécurité. La construction de ces locaux explique l'augmentation des taxes communautaires votée par les membres du conseil communautaire.

Enfin, d'autres compétences ont été transférées par obligation, notamment la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) que la communauté de communes doit aussi financer.

Il était utile de faire le point sur ces mesures qui ont pu vous impacter cette année.

Pour la liste « Pavilly Energie »
Stéphane REMOUSSIN